

Attributions⁽¹⁾ 2016 (1^{ers} et 2^{èmes} droits) : 782 514

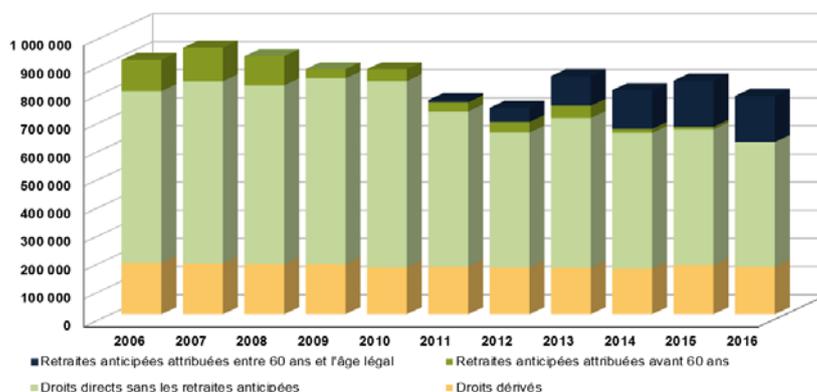
Source : Système national statistiques prestataires (SNSP)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Total des attributions de droits directs et droits dérivés	782 514	322 282	460 232
Droits directs	613 506	300 894	312 612
Retraités de droit direct entrant pour la première fois au régime général (1er droit ⁽²⁾)	584 529	298 316	286 213
Droits directs attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit dérivé au régime général (2e droit ⁽²⁾)	28 977	2 578	26 399
Droits directs contributifs	613 506	300 894	312 612
Pensions normales	534 324	265 268	269 056
Pensions d'ex-invalides	36 235	16 627	19 608
Pensions pour inaptitude au travail	42 947	18 999	23 948
Droits directs non contributifs	0	0	0
Proportions sur l'ensemble des droits directs contributifs			
Polypensionnés	48,8 %	55,7 %	42,1 %
Retraités bénéficiant d'une surcote	14,1 %	14,2 %	14,0 %
Pensions à taux réduit	8,9 %	7,3 %	10,4 %
Retraités en retraite progressive	8 895	2 686	6 209
Droits dérivés (réversion)	169 008	21 388	147 620
Retraités de droit dérivé entrant pour la première fois au régime général (1er droit ⁽²⁾)	60 940	5 028	55 912
Droits dérivés attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit direct au régime général (2e droit ⁽²⁾)	108 068	16 360	91 708

Évolution du nombre d'attributions

Évolution par rapport aux attributions de l'année 2015

Droits directs	- 6,6%
Droits dérivés	- 3,1%
Ensemble des droits	- 5,9%



	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Retraites anticipées et mesures dérogatoires			
Retraites anticipées	170 559	112 873	57 686
Retraites anticipées pour longue carrière	167 659	111 022	56 637
Retraites anticipées des assurés handicapés	1 482	958	524
Retraites anticipées des travailleurs handicapés	1 418	893	525
Proportion de départs anticipés entre 60 ans et l'âge légal	96,7 %	96,4 %	97,3 %
Mesures dérogatoires			
Travailleurs de l'amiante	5 586	4 426	1 160
Incapacité permanente (pénibilité loi de 2010)	3 531	2 177	1 354
Minimum contributif⁽³⁾	236 569	85 785	150 784
Proportions sur l'ensemble des droits directs contributifs (613506)	38,6 %	28,5 %	48,2 %
Retraites de droit commun et mesures dérogatoires	204 868	67 786	137 082
Proportions sur l'ensemble des droits directs contributifs hors retraites anticipées (442947)	46,3 %	36,1 %	53,8 %
Départs avant l'âge légal au titre d'une retraite anticipée	31 701	17 999	13 702
Proportions sur l'ensemble des retraites anticipées (170559)	18,6 %	15,9 %	23,8 %

(1) Attribution d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé en 1^{er} ou 2^e droit au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.(2) Un 1^{er} droit concerne un assuré entrant la première fois en tant que retraité au régime général par le biais d'une attribution de droit direct ou de droit dérivé.On attribue un 2^e droit quand un assuré est déjà bénéficiaire d'une retraite du régime général (1^{er} droit).

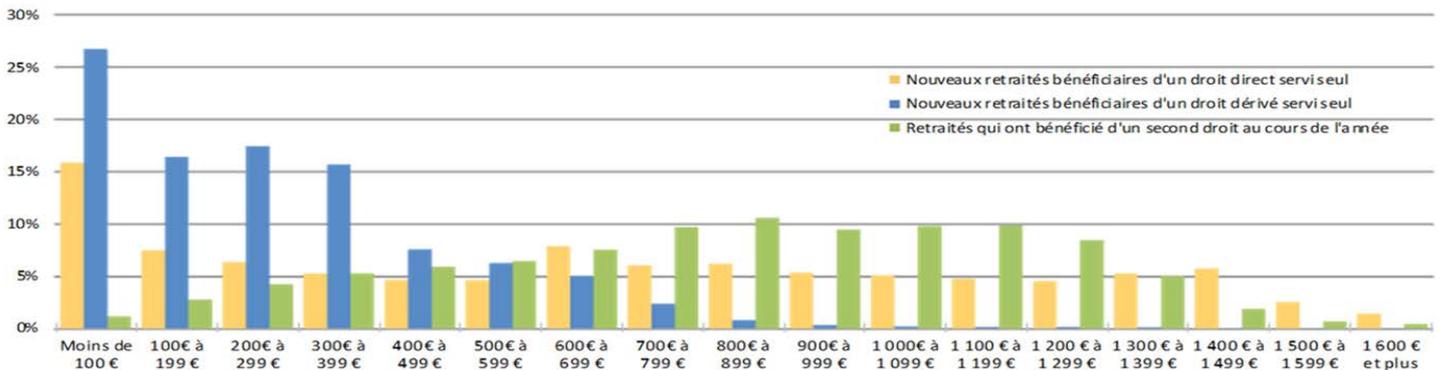
(3) Retraites de droit direct contributif ouvrant droit au minimum contributif, servi ou non servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

Montants

Montants au 31 décembre 2016 - Pas de revalorisation en 2016

Montant global ⁽⁴⁾ mensuel moyen servi par le régime général (y compris compléments de pension)	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Retraités ayant eu une attribution au cours de l'année			
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit direct servi seul (servi sans droit dérivé au régime général) : 584 529 retraités	693 €	768 €	614 €
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (servi sans droit direct au régime général) : 60 940 retraités	294 €	255 €	298 €
Retraités déjà bénéficiaires d'un droit au régime général et auxquels on a attribué un second droit : 137 045 retraités	842 €	876 €	836 €
Ensemble des attributions (782 514 retraités)	690 €	767 €	635 €
Nouveaux retraités de droit direct ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾ : 257 876 retraités	1 107 €	1 214 €	1 001 €

Répartition des retraités par tranche de montant global mensuel moyen



Montant de base mensuel moyen du droit direct ou du droit dérivé après application des règles de minimum et maximum ⁽⁵⁾	Hommes et Femmes		Hommes		Femmes	
	sans majoration enfant 10 %	avec majoration enfant 10 %	sans majoration enfant 10 %	avec majoration enfant 10 %	sans majoration enfant 10 %	avec majoration enfant 10 %
Montant du droit direct toutes carrières (servi avec ou sans droit dérivé) : 613 506 retraités	650 €	671 €	729 €	753 €	574 €	592 €
Montant du droit dérivé (servi seul ou servi avec un droit direct au régime général) : 169 008 retraités	302 €	317 €	212 €	222 €	315 €	330 €
Montant du droit direct pour les retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾ : 257 876 retraités	1 057 €	1 090 €	1 171 €	1 209 €	946 €	972 €

Âges moyens au départ de la retraite

Droits directs contributifs

Ensemble des attributions de droits directs contributifs	62,4 ans	62,1 ans	62,7 ans
Retraités de droit direct entrant pour la première fois au régime général	62,3 ans	62,1 ans	62,6 ans
Droits directs attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit dérivé au régime général	63,6 ans	62,4 ans	63,7 ans

Droits dérivés

Ensemble des attributions de droits dérivés	72,6 ans	74,7 ans	72,3 ans
Retraités de droit dérivé entrant pour la première fois au régime général	66,6 ans	68,4 ans	66,4 ans
Droits dérivés attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit direct au régime général	76,0 ans	76,6 ans	75,9 ans

Durées moyennes d'assurance en trimestres (non limitées)

Durée moyenne au régime général

Ensemble des droits directs contributifs	121 tr.	118 tr.	125 tr.
Droit commun	113 tr.	105 tr.	118 tr.
Retraites anticipées	143 tr.	139 tr.	152 tr.

Durée moyenne tous régimes

Ensemble des droits directs contributifs	158 tr.	160 tr.	155 tr.
Droit commun	151 tr.	153 tr.	149 tr.
Retraites anticipées	176 tr.	173 tr.	183 tr.

Compléments de pension

Majoration pour enfants de 10 %	222 510	103 237	119 273
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	1 808	237	1 571
Majoration pour tierce personne	987	569	418
Allocations de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	38 785	18 544	20 241
a - à titre de prestataire	13	5	8
b - à titre de conjoint seul	10	7	3
c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)			
Ensemble des bénéficiaires de l'ASPA (a+b+2c)	38 818	18 563	20 255
Allocations supplémentaires d'invalidité (ASI)	768	176	592
a - à titre de prestataire	0	0	0
b - à titre de conjoint seul	0	0	0
c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)			
Ensemble des bénéficiaires de l'ASI (a+b+2c)	768	176	592

(4) Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels (Cf.compléments de pensions en bas de page). Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(5) Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + majoration pour enfant de 10 %. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Montants de référence au 31/12/2016 : minimum contributif majoré entier : 688,00 € ; montant maximum d'une pension calculée au taux plein de 50 % : 1 609,00 € ; montant minimum d'une pension de réversion servie entière : 283,87 € ; montant maximum d'une pension de réversion : 868,86 €

(6) Pensions de droit direct attribuées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.